L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEBBER & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 1er NOVEMBRE 1860.

G. P. WEBBER, E. DUFOUR, E. HARRY } EDITEURS-PROPRIETAIRES

Nouvelle-Orléans, JEUDI MATIN, 1er NOVEMBRE.

☞ Pour le feuilleton, voir la cinquième page.

Abonnés à la Semaine.

Les personnes de l'ABEILLE sont autorisées à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à Sommes de ce jour.

Par E. Roger & Co, en 67, Vieille Levée—Chaussures.

Par E. S. Sykes, à midi, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 63—le chargement de la barque Rosario, arrivée de Mobile.

Le droit de séparation.

Nous avons traité hier un plaisantant la harangue de M. Yancey et sa théorie du droit de séparation. Ce qu'il avait dit ne nous paraissait pas, en effet, mériter de réfutation sérieuse. Mais comme l'orateur alabamien n'est pas le seul à proclamer le droit de séparation, comme ce droit a été affirmé par plusieurs hommes d'état et des législateurs, il convient d'examiner sur quoi il repose.

Dire que le droit de séparation est basé sur la Constitution elle-même, est tout simplement une absurdité. La séparation serait une violation flagrante de la Constitution et par conséquent un acte de haute trahison, qu'un président, de la trempe de Jackson, n'hésiterait pas à réprimer et à punir. Comparer le pacte fédéral à une société de commerce, que la volonté de quelques-uns des associés peut rompre sans motif, est faire une confusion déplorable des principes de droit public et civil avec ceux du droit commercial. Une union est une société politique et civile, qu'une minorité mécontente ne peut dissoudre à son gré. Il est permis aux particuliers d'émigrer et de se soustraire aux lois du pays, mais non de soustraire à l'action de la souveraineté générale une portion du territoire commun.

Supposez que tous les habitants d'un état du centre, du Tennessee, par exemple, veuillent se retirer de l'Union et se donner à l'Angleterre, il est il pas clair qu'indépendamment de toute considération constitutionnelle, il y a nécessité politique, de la part du reste de l'Union, de s'opposer à cette mesure. Il en est de même d'un état du littoral, bien que les raisons ne soient pas aussi frappantes. Le sol d'une nation peut appartenir en détail aux particuliers, mais comme tout il est inaliénable.

Les démonstrations d'aujourd'hui sont précisément ceux qui ne sont faits les plus ardens défenseurs de la doctrine Monroe. Permettre la séparation isolée de la Caroline du Sud, de l'Alabama ou de la Louisiane, n'est ce pas détruire tous les résultats de la politique américaine depuis cinquante ans? Qui peut garantir que la Caroline du Sud ne se jettera pas dans les bras de l'Angleterre, que l'Espagne ne reprendra pas la Floride, et que la France ne viendra pas remplacer en Louisiane les drapeaux du drapeau de l'Union par les aigles impériales? Ne sont-ce pas là des choses possibles? Est-il raisonnable d'admettre que la séparation pourra s'opérer paisiblement, quand toutes les conditions de grandeur et d'existence de la nation américaine, tout au gouvernement fédéral, une impérieuse loi de maintenir à tout risque l'union et l'intégrité du territoire? Le Président qui manquerait à sa mission serait plus qu'un lâche, il serait traître aux destinées du pays!

Et sait-on quelles sont les conséquences de ce droit de séparation? De même que l'Union se compose d'états, chaque état se compose de comtés ou de paroisses, chaque comté ou paroisse de communes, chaque commune d'individus. Si l'on admet qu'une des divisions du grand tout peut se séparer, on sorte du même principe chaque subdivision pourra en faire autant. Alors au lieu d'une nation forte et respectée, comptant trente millions de citoyens, nous aurons bientôt un millier de petites républiques, comme San Marin, ou de monarchies, comme Monaco.

Au moment où en Europe les nationalités cherchent à se reconstituer, où les peuples obéissent à la loi de l'unité, où la théorie des frontières naturelles l'emporte sur toute autre considération politique, des Américains, indignes de ce nom, parlent de morceler la grande république du Nouveau Monde!

Quand nous entendons certains désunionistes parler d'une désunion pacifique, nous pouvons leur dire qu'ils cherchent à tromper sciemment le public ou qu'ils ne voient pas plus loin que le bout de la table. Est ce que le gouvernement a besoin de faire preuve avec les troupes des états frontières pour bloquer Mobile ou Charleston et amener les Caroliniens ou les Alabamiens à composition? L'aide que donneraient les Etats, restés dans l'Union, aux révoltés ne ferait que généraliser le conflit au lieu de l'empêcher. Il y a défense à former les yeux sur les conséquences de la lutte une fois engagée.

Mais dira t on, il faut donc que le Sud se soumette humblement au Nord! Nous répondrons qu'il ne doit se soumettre qu'à un fait légal, celui d'une élection régulière. Mais s'il arrivait que le gouvernement tout entier passât aux mains des républicains, et que violant la Constitution tous les corps de l'Etat fussent d'accord pour porter atteinte à nos institutions, alors ce n'est pas un droit de séparation qu'il faudrait avoir recours, c'est à un droit supérieur qui nous donnerait pour alliés tous les bons citoyens du Nord, c'est au droit de révolution. La révolution pour défendre la Constitution, renversée par une minorité arrivée subrepticement au pouvoir, serait légitime et aurait une puissance irrésistible, tandis que la séparation, motivée seulement sur un vote serait une insulte et un défi porté à la souveraineté populaire et soulèverait non seulement le Nord tout entier, mais aussi une grande partie des citoyens du Sud contre les téméraires qui briseraient les premiers le faisceau sacré des Etats-Unis.

La question ainsi posée, il vaut mieux la résoudre par le scrutin que de la voir résolue plus tard par une guerre civile; et nous répétons en outre aux électeurs: c'est à eux de choisir entre la désunion et toutes ses calamités d'une part ou l'Union, la Constitution et le développement pacifique et progressif de nos institutions de l'autre!

FERMETURE DE L'ENREGISTREMENT DES LECTEURS.—Nous rappelons à nos lecteurs que le bureau d'enregistrement des électeurs fermera aujourd'hui à trois heures après midi. Ceux qui n'ont pas encore fait enregistrer leurs noms feront bien de profiter de la journée qui leur reste afin de remplir leur devoir de citoyen.

MEETING UNIONISTE A JEFFERSON.—Il doit y avoir ce soir un grand meeting à Jefferson City, rue des Magasins, près de l'Avenue Napoléon. On y entendra plusieurs orateurs distingués, MM. Christian Roselius, Adolphe Olivier, H W. Ogden, E. Waggeman et autres.

MEETING UNIONISTE.—Les partisans de Bell et Everett sont invités à assister ce soir à un meeting qui aura tous un siège de la mairie de Clay. On entendra l'honorable Adolphe Olivier et l'honorable John E. King, tous deux orateurs distingués.

ALARMES DU PRESIDENT BUCHANAN.—Un télégramme adressé de Washington à Richmond le 26 octobre, en disait ceci:

"Il n'y a aucun doute que le président a pris sérieusement l'alarme. Jusqu'ici il avait cru que le mouvement avait pris l'horizon, la crise n'éclaterait qu'après l'inauguration de son successeur mais le ministère Cobb, qui est revenu il y a quelques jours de la Georgie, a détruit cette tranquillité égoïste, en l'informant que, d'après le sentiment général dominant dans cet Etat, il ne restait pas de doute que la Georgie fût préparée à suivre la Caroline du Sud et à se retirer de l'Union aussi tôt l'élection de Lincoln; que le secrétaire Cobb aurait forcé, par la séparation de la Georgie, de se retirer du cabinet et de retourner dans son Etat."

UN SÉPARATISTE PRATIQUE.—Un habitant des bords du Bayou Egaré, propriétaire souverain d'une lot de trois arpents et demi, ayant entendu, hasdi soir, la théorie de séparation de M Yancey, a résolu de la mettre en pratique. Il a notifié sa résolution à l'Etat-Unis, au gouverneur de l'Etat et au maire de la ville que, considérant l'élection de Lincoln comme certaine, il se retirerait dès à présent, lui, ses trois arpens et demi et ses dépendances, de l'Union, de la Louisiane, et de la Nouvelle-Orléans, pour constituer le modèle incomparable en souveraineté indépendante avec la tête de république de Risque-Tout. Il déclare vouloir rejeter toute appui parallèle pratiquement et n'avoir nullement l'intention de déclarer la guerre, il est au contraire disposé à signer un traité de libre échange avec les puissances non-mentionnées. Nous ne pouvons que condamner une indiscrétion en dévoilant le nom de ce patriotique. Il s'appelle "Jean-le-Hardi."

ARRIVÉE DU STEAMER PHILADELPHIA.—Le steamer *Philadelphia* est arrivé hier soir de New-York, via la Havane; il nous a apporté des journaux de cette dernière ville jusqu'au 29 octobre. Il ne contient rien de bien important.

Marché de la Havane. — Le stock de sucre disponible à la Havane et Matanzas était non dernières dates 160,000 caisses et 11,000 barils contre 120 000 caisses et 600 barils à l'époque correspondante de l'année dernière. Le coton durant la semaine dernière était de 4 1[2 par cent inférieur. Le fret de la semaine pour les Etats Unis était de 12,25[4 caisses et 2,1[2 barils dont 327 pour la Nouvelle-Orléans. La mélasse est cotée 3 [4 réunit par hog; 600 caisses ont été fretées pour Liverpool. La guinée a subi une baisse par suite du stock considérable disponible, 2000 tierçons et barils et 6700 barillets.

Change sur Londres 12 1[8 à 1[4 pour cent à 60 jours. New-York 3 1[4 à 4 pour cent à 60 jours. Nouvelle-Orléans 1 à 1[2 pour cent à 60 jours.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Meeting désunionniste à Montgomery.

Augusta, 31 octobre.—On a reçu une dépêche de MM. J. J. Seibels, R. A. Banks, A. Elmore, L. D. Holmes, et W. Garrett, de Montgomery, dans laquelle ils disent que tous les "Secessionistes Minute Men" ont tenu un meeting hier soir pour déclarer leur préférence avoué pour Lincoln, dans le but d'arriver à la dissolution de l'Union.

Mitchell, délégué actuellement de Charleston à la convention démocratique de cette ville, a fait un discours dans lequel il s'est ouvertement déclaré pour la désunion.

Des résolutions ont été adoptées déclarant la DISSOLUTION IMMÉDIATE DE L'UNION dans l'éventualité de l'élection de Lincoln à la Présidence.

Elections dans le Nebraska.

St Louis, 31 octobre.—Les retours complets de l'élection dans le Nebraska donnent à Daily (républ. noir), délégué au Congrès, une majorité de 131 voix.

Suspensions à Baltimore.

Baltimore, 31 octobre.—MM. Jonas Lee & Co ont déposé leur bilan. MM. Appleton & Co ont fermé leurs bureaux, et d'autres commerçants en soutiens, &c. ont suspendu leurs paiements.

NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée du Fulton à New-York.

Démission du ministère Garibaldi.

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR LA REINE D'ESPAGNE.

New York, 31 oct—Le steamship Fulton apportant des dates de Southampton jusqu'au 17 courant, est entré en ce port. Il apporte les nouvelles suivantes:

Le steamer *Edinburg* est entré à Queenstown le 17 avec des nouvelles de New York de 6 courant.

Marché de Liverpool, 17 oct—Les ventes de coton aujourd'hui (mercredi) ont été de 15,000 balles, y compris 5000 prises par spéculation et pour l'exportation. Le marché était généralement ferme à la clôture.

NOUVELLES POLITIQUES.

Un télégramme de Madrid annonce qu'un homme fou a fait la tentative d'assassiner la reine d'Espagne en lui tirant un coup de pistolet qui ne l'a pas atteinte.

Le ministère de Garibaldi à Naples, chargé de la dictature, a donné sa démission!

La vapeur française *Poitou*, chargé de transport de la malle, a été saisi à Naples.

L'envoi d'autres troupes françaises de Toulon et de Marseille pour Rome, a été suspendu pour le moment.

La flotte française doit être rappelée de Naples.

Les fortifications de Cherbourg et d'Alger doivent être renforcées.

Nombre de frégates à hombrures d'acier doivent être construites pour le gouvernement français.

Des ordres ont été donnés pour renforcer la garnison de Marseille.

Un télégramme de Constantinople annonce la destruction de vingt deux boutiques par le feu.

Hobbe, le fameux armurier, doit se tourner en Amérique.

Sheridan Knowles, le célèbre auteur, était dans la misère des passagers qui se sont perdus en allant de Hull à Cronstadt.

Des avis de la Syrie disent que les Consuls anglais ont obtenu la municipalité provisoire à Deir-el-Kammer et ont rétabli le statu quo.

Les dernières nouvelles de Chine annoncent que le navire *Isaac Bell* s'est complètement perdu. L'équipage a été sauvé.

Des lettres de Melbourne en date du 5 août annoncent que les affaires devenaient encore plus mauvaises.

Bourse de Paris, 17 oct—Les prix de la farine ont été plus élevés aujourd hui.

Départ du steamer Arabia.

Boston, 31 octobre.—Le steamer *Arabia* est parti aujourd'hui à midi pour Halifax et Liverpool.

Les dernières lettres de la Nouvelle-Orléans emportées par l'*Arabia* sont du vendredi 26 courant, et les dépêches du jeudi 25.

Passage de Buteaux.—Vicksburg, 31 octobre. Le Natchez a passé le 24 [25?] le Rapides à 3 h P M. hier, le Champion et le Runyan à 9 et le McDowell à 10 h. ce matin.

Marché de New-York.

New-York, 31 oct.—Le marché au coton était calme à la clôture, vendus 1,500 balles à 11 1[4 cts pour middling. La farine était lourde; les ventes comprennent 14,700 barils à $5 25 à $5 30 pour la superfine d'état. Whisky, 800 barils vendus à 22 à 22 1[2 par gallon. Le blé est en hausse de 1 cts par boisseau. Maïs: il s'est vendu 71,000 boisseaux aux prix de 75 à 76 cts. Le porc était lourd, vendu de 500 barils à $19 pour le mess. Café: St Domingue de 12 1[2 à 13 cts par livre.

Nouvelles de Cincinnati.

Cincinnati, 31 oct—Le marché au farine a clos lourd au cours de $4 80 a $4 85 pour la superfine. Les ventes de whisky se montent à 1000 barils à 19 1[2 cts par livre. Blé pur $18 par baril pour mess. Le maïs est cote de 40 à 43 cts le boisseau. L'avoine vaut 30 cts le boisseau.

Rivière.—Louisville, 31 oct.—L'Ohio descend aujourd'hui quatre pieds quatre pouces d'eau dans le canal.

Courses aux cimetières.—Nous rappelons aux personnes charitables que des quêtes seront faites dans les cimetières par diverses société de bienfaisance, au profit des divers asiles.

La Société Française fera une quête au cimetière St Louis au profit des orphelins du Troisième District. La Société espagnole en fera une au cimetière St Louis No 2 au profit de l'Asile des veuves et vieillards infirmes, et la nouvelle Société portugaise en fera une au cimetière de la rue Girod au profit de l'asile des orphelines de la rue du Calvp. Toutes ces institutions ont le plus grand besoin de secours principalement à l'entrée de l'hiver, et les offrandes ne sauraient être mieux employées. Nous souhaitons aux généreux quêteurs d'abondantes recettes.

SOCIETE DE MUSIQUE CLASSIQUE.—Cette société annonce qu'elle donnera cet hiver une série de six concerts à des époques qui seront fixées ultérieurement. Le public est invité à souscrire dès à présent et nous apprenons que la société continuera à recevoir le patronage éclairé des amateurs de bonne musique. On trouvera dans l'annonce l'indication des endroits où les souscriptions seront reçues.

CANDIDATURE.—On verra aux annonces que le colonel LOUIS HERBERT, d'Est Baton Rouge, est candidat pour la place de commissaire du bureau des Travaux Publics. L'élection a lieu le 6 de ce mois.

M. BRIGHT, DE L'INDIANA. — Le sénateur de l'Indiana a écrit au *Louisville Courier* une lettre dans laquelle il traite de menteur et de calomniateur celui qui prétend l'avoir vu voter pour les candidats républicains, mais il ne nie pas les paroles prononcées par lui la veille de l'élection, et que nous avons rapportées.

(Courrier des Etats-Unis)

M. ET MME ANGELINA.—Ces excellents et habiles professeurs feront, lundi prochain, 5 novembre, l'ouverture de leur Académie de danse. Leur nouveau salon est situé au No 169 rue Girod, à l'angle de la rue Baronne. Les classes d'enfants auront lieu le mardi, le jeudi et le samedi, de 4 à 6 heures du soir.

L'HUMORISME.—La livraison de novembre de cet intéressant recueil nous est parvenue. Elle contient plusieurs articles intéressants sur l'homœopathie, la fièvre jaune, &c. Nous adressons nos remerciements à l'éditeur, le Dr Tazil, pour son envoi.

LA RÉVOLUTION.—On lit dans l'*Echo de la Pointe Coupée* :

La révolution est généralement en train dans cette paroisse. Le recensement, jusqu'à présent, est en dessous des espérances des habitants. A l'exception de notre ville, le colonel Claiborn, dont la cause rend près de deux bonnets par acre, le rendement dépasse à peine, au moyenne, un demi-boucaut. Les échantillons que nous avons reçus sont de belle qualité. La saison de la roulaison dans notre paroisse sera courte."

JOUR D'ACTIONS DE GRACE.—Le gouverneur Moore vient de publier une proclamation pour fixer au Jeudi 29 novembre le jour d'actions de grâce; en voici la traduction :

Proclamation d'actions de grâce.—C est notre devoir, en temps de prospérité ou d'adversité, de nous courber humblement soumis aux châtiments et aux décrets de la divine Providence, et de reconnaître la sagesse impénétrable et la justesse de ses décrets—il nous appartient, après une saison de salubrité générale et de prospérité comparative de reconnaître la même puissance souveraine dans la source ou la cause de toutes les bénédictions et de toutes les jouissances.

Et comme ce fut la coutume dans cet Etat d'observer un jour d'actions de grâce, j'ai, en conséquence, jugé à propos de recommander d'observer Jeudi 29 novembre prochain dans ce but, et de suggérer aux personnes de toutes les congrégations de la même manière, la convenance de rassemble pour cette journée leurs occupations d'affaires ordinaires, afin qu'elle soit libre de cet exercice de notre reconnaissance.

Donné sous mon signature et avec le sceau de l'Etat le 17 octobre de l'année 1860, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la quatre vingt quatrième.

THOMAS O. MOORE.

CADEAU ANGLAIS.—M. E. de Rosemore, 112, Passage de la Bourse, reçoit en ce moment, du canal anglais, du qualité supérieure, que nous recommandons aux familles. Voir aux annonces.

HAÏTI.—M. A. DU BOSQUE, agent du gouvernement haïtien à la Nlle Orléans, a eu l'obligeance de nous remettre une lettre du journaux de Port au Prince.

Le corps législatif a voté, sur la proposition du président Jeffrard, une loi en vertu de laquelle tous les étrangers de race africaine ou indienne, ayant une famille, seront admis à une concession gratuite de cinq carreaux de terre (5a ou environ est de 200 pieds). Il faut en outre que l'immigrant soit laboureur ou cultivateur; s'il devient famille, il ne recevra que deux carreaux de terre. La loi exempte tous autres articles que ceux

Article 2. Cet concession ne sera définitivement faite, à titre provisoire, à toute famille qui aura fait, pendant trois mois consécutifs, la preuve de son travail et de sa bonne conduite. Le commissaire du district de Port-au-Prince, ou les commissaires de l'arrondissement, après le rapport de l'agent de la commune, donnera le certificat qui en constatera la validité.

Art. 3. Les concessions définitives ne seront données qu'après un délai de deux années de résidence continue et de travail non interrompu. Si, pendant ce temps, un concessionnaire provisoire, après le rapport de l'agent de la commune, qu'il aurait déjà fait une concession définitive, ou qu'il aurait abandonné sa concession provisoire, il sera déchu de tous droits à la concession définitive.

Art. 4. Le commissaire ne pourra allouer au concessionnaire provisoire de sept carreaux de terre, qu'après l'acquisition de sept cordes de bois d'ébénisterie, ou de cinquante cordes de bois ordinaire, ou de cinquante cordes de charbon, ou de cinquante cordes de bois à brûler, ou de cinquante cordes de bois de construction, ou de cinquante cordes de bois de charpente, ou de cinquante cordes de bois de chauffage, ou de cinquante cordes de bois de teinture, ou de cinquante cordes de bois de menuiserie, ou de cinquante cordes de bois de charronnage, ou de cinquante cordes de bois de tonnellerie, ou de cinquante cordes de bois de sciage, ou de cinquante cordes de bois de fente, ou de cinquante cordes de bois de cercle, ou de cinquante cordes de bois de merrain, ou de cinquante cordes de bois de feuillage, ou de cinquante cordes de bois de fagot, ou de cinquante cordes de bois de fascine, ou de cinquante cordes de bois de palissade, ou de cinquante cordes de bois de clôture, ou de cinquante cordes de bois de haie, ou de cinquante cordes de bois de fossé, ou de cinquante cordes de bois de rivière, ou de cinquante cordes de bois de ruisseau, ou de cinquante cordes de bois de marais, ou de cinquante cordes de bois de forêt, ou de cinquante cordes de bois de montagne, ou de cinquante cordes de bois de plaine, ou de cinquante cordes de bois de vallée, ou de cinquante cordes de bois de colline, ou de cinquante cordes de bois de prairie, ou de cinquante cordes de bois de pâturage, ou de cinquante cordes de bois de labour, ou de cinquante cordes de bois de jardin, ou de cinquante cordes de bois de verger, ou de cinquante cordes de bois de vigne, ou de cinquante cordes de bois de treille, ou de cinquante cordes de bois de serre, ou de cinquante cordes de bois de pépinière, ou de cinquante cordes de bois de potager, ou de cinquante cordes de bois de parterre, ou de cinquante cordes de bois de bosquet, ou de cinquante cordes de bois de bocage, ou de cinquante cordes de bois de buisson, ou de cinquante cordes de bois de taillis, ou de cinquante cordes de bois de futaie, ou de cinquante cordes de bois de haute futaie, ou de cinquante cordes de bois de basse futaie, ou de cinquante cordes de bois de moyenne futaie, ou de cinquante cordes de bois de petite futaie, ou de cinquante cordes de bois de grande